

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 79 (1950)

Heft: 5

Rubrik: Règlement des examens pour l'obtention et le renouvellement du brevet pour l'enseignement dans les écoles primaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique

Rédacteurs : Gérard Pfulg, directeur de l'Ecole normale, à Fribourg ;
Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.

Administration : Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28,
à Fribourg. Compte de chèque postal IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Règlement des examens pour l'obtention et le renouvellement du brevet pour l'enseignement dans les écoles primaires. — Avis. — Pèlerinage du Corps enseignant fribourgeois. — Fête du centenaire de la mort du Père Girard. — Orthographe d'usage. — Fleurs de printemps. — Protection de la nature. — Mercredi 31 mai 1950, réunion de la Société fribourgeoise d'éducation. — † Mademoiselle Angéline Perriard. — Moyens d'enseignement audito-visuels. — 4^e Concours de rédactions sur le problème de l'alcoolisme.

Partie officielle

Règlement des examens pour l'obtention et le renouvellement du brevet pour l'enseignement dans les écoles primaires

Dans sa séance du 27 mars 1950, le Conseil d'Etat, sur préavis de la Commission cantonale des études, a modifié l'art. 45 de ce règlement, dont le premier alinéa aura dorénavant la teneur suivante :

« Le candidat qui n'a pas atteint la moyenne 5 dans l'un des groupes (moyenne d'examen combinée avec la moyenne des notes de classe) peut recommencer *deux fois* l'examen dans toutes les branches de ce groupe. Les notes des autres groupes lui restent acquises. »

Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg :

JULES BOVET.

Avis

Le 59^e cours normal suisse de travaux manuels et d'école active aura lieu à Montreux, du 10 juillet au 5 août 1950. Ceux qui désirent y participer voudront bien demander le bulletin d'inscription au